

COMMUNE DE BARTENHEIM

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU MARDI 5 MARS 2019**

ORDRE DU JOUR

POINT 01 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

POINT 02 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 11 DECEMBRE 2018

POINT 03 – FINANCES

03-01 Débat d'orientation budgétaire 2019

03-02 Trésorerie du budget photovoltaïque – changement de compte

03-03 Versement avance subvention association la Clef

03-04 Demandes de subvention au Conseil Départemental du Haut-Rhin

03-04-01 Feux de circulation rue d'Altkirch

03-04-02 Extension du multi-accueil les Confettis

03-05 Tarifs Atout sport – Pâques

POINT 04 – ADMINISTRATION

04-01 Corps des Sapeurs- pompiers de Bartenheim - convention occupation salle multifonctionnelle Espace 2000

04-02 Demande de classement statue Saint Nicolas chapelle Saint Nicolas - Monuments historiques

POINT 05 – PERSONNEL COMMUNAL

05-01 Renouvellement contrat d'assurance des risques statutaires

05-02 Autorisation de recrutement de contractuels – saisonniers

POINT 06 – DELEGATIONS

06-01 Marchés en procédure adaptée

06-02 Déclarations d'intention d'aliéner – renonciation à préemption

POINT 07 - DIVERS

PRESENTS

M. Le Maire

Jacques GINTHER

MM. les Adjoins

Gabriel ARNOLD

Céline CHRISTE-SOULAGE

Jeannot SCHURRER

Isabelle HEITZ

Jean-Luc WENDLING

Rachel KOHLER (absente points 01 à 03-03)

Luc BOSTAETTER (absent points 01 et 02)

MM. les Conseillers Municipaux

Sandra LOLL
Philippe KIELWASSER
Luigi CORTINOVIS (absent points 01 et 02)
Anne SATTLER
Claudine STENGEL
Jérôme NOEGLENN
Laëtitia HOLDER
Béatrice MEYER
Lionel MIGNAN
Philippe FOURMI
Philippe HAAS
Ariane RINQUEBACH
Jean-Armand TRUCHETET

VOTES PAR PROCURATION

M. HEINRICH Alain a donné procuration de voter en son nom à M. le Maire GINTHER Jacques

M. HASSLER Claude a donné procuration de voter en son nom à Mme Anne SATTLER

ABSENTES EXCUSEES

Mmes Les Conseillères Municipales

Christelle BISSELBACH
Régine SCHERMESSE
Monique HERRMANN
Evelyne MEGEL

SECRÉTAIRE

M. Tugdual LAOUENAN

Directeur Général des Services

M. le Maire ouvre cette séance de travail à 18h30. Il salue les Conseillers présents et le représentant de la presse.

POINT 01 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu les articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. Tugdual LAOUENAN, directeur général des services de la Mairie de Bartenheim, en qualité de secrétaire du Conseil Municipal pour cette séance du conseil.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

POINT 02 - SIGNATURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 11 DECEMBRE 2019

Le procès-verbal de la séance du mardi 11 décembre 2018 a été transmis in extenso à tous les conseillers. Il est signé par les membres du conseil municipal.

POINT 03 – FINANCES

03-01 Débat d'orientation budgétaire 2019 – approbation

M. le Maire Jacques GINTHER passe la parole à Mme Céline CHRISTE-SOULAGE, adjointe déléguée aux finances, qui aborde le débat d'orientation budgétaire.

Elle donne lecture d'un rapport donnant des informations financières permettant de prévoir des orientations budgétaires servant de cadre à la préparation du budget primitif, sachant que certaines données ne sont pas encore fournies par les services de l'Etat (DGFIP et Ministère de l'Intérieur).

Après en avoir pris connaissance et en avoir débattu, M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver le rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

3 abstentions (M Lionel MIGNAN, Mme Béatrice MEYER, M Philippe HAAS)

03-02 Budget Photovoltaïque – regroupement du compte de disponibilités avec celui du Budget Principal

Par délibération du 25 mars 2013 un budget annexe pour la production et la vente d'énergie photovoltaïque dénommé « Budget Photovoltaïque Bartenheim » a été créé. L'instruction et le plan comptable M4 s'y appliquent.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'actuellement ce budget annexe dispose de son propre compte de disponibilités (compte de classe 5 - 515). Or cela pose des problèmes de gestion car ce budget n'a pas d'autre recette réelle que la vente des kw/h photovoltaïques à ENEDIS dont l'encaissement n'intervient au mieux qu'en fin d'exercice budgétaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à demander à monsieur le comptable des Finances Publiques de la Trésorerie de Saint-Louis de bien vouloir regrouper les comptes 515 du Budget Principal et du Budget Annexe Photovoltaïque et d'utiliser le compte 451 en cas de prestations réciproques entre le budget principal et le budget annexe (dépense dans le budget annexe correspondant à une recette dans le budget principal, ou inversement).

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

3 abstentions (M Lionel MIGNAN, Mme Béatrice MEYER, M Philippe HAAS)

03-03 Versement avance de subvention association la Clef – approbation

Vu l'article 3-3 de la convention d'objectifs et de moyens signée entre la commune de Bartenheim et l'Association la Clef

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le versement de l'avance de subvention à l'association la Clef correspondant au prorata de la subvention annuelle, pour les mois de janvier à mars 2019, comme convenu dans la convention.

Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité

03-04 Demandes de subvention au Conseil Départemental du Haut-Rhin

03-04-01 Feux de circulation rue d'Altkirch

Vu l'avis favorable de la commission de sécurité communale du 15 octobre

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Haut-Rhin au titre du produit des amendes de police pour l'implantation d'un ensemble de feux de circulation en tant qu'équipement de sécurité, dans la rue d'Altkirch RD 21-1 en agglomération.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

03-04-02 Extension du multi-accueil les Confettis

Monsieur le Maire expose que le Conseil Départemental du Haut-Rhin a lancé un Fonds d'Attractivité des Territoires avec une thématique "Répondre aux besoins en matière de petite enfance et de périscolaire". A ce titre le projet communal de l'extension du multi-accueil les Confettis pourrait être éligible. Il convient de présenter rapidement un dossier car les dossiers doivent être déposés avant le 30 avril.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Haut-Rhin pour aider au financement de l'extension du Multi-accueil les Confettis.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

03-05 Tarifs Atout Sport Pâques 2019

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les tarifs Atout Sport Pâques 2019, tel que présenté ci-dessous, il est convenu que l'approbation de ce tarif sera valable pour les années suivantes tant qu'il n'y aura pas de changement de prestation.

GRILLE TARIFAIRE						
Revenus mensuels déclarés du ménage * Nombre d'enfants inscrits	Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 4	Cat 5	
1 enfant inscrit	M<1800	1800 <M<3000	3000<M<4500	4500<M<7000	M>7000	
2 enfants inscrits	M<2300	2300<M<3400	3400<M<5000	5000<M<8500	M>8500	
3 enfants ou plus inscrits	M<3000	3000<M<4100	4100<M<5500	5500<M<10000	M>10000	
ATOUT SPORT Avril 2019 : Programme de la semaine et formules proposées / Du 8 Avril au 12 Avril 2019						
Programme	Formules proposées	Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 4	Cat 5
ATOUT SPORT : Du 8 Avril au 12 Avril 2019	Inscription semaine / repas compris	72	80	89	98	109
		83	92	102	113	126
Tarifs jeunes extérieurs de Bartenheim						
* Revenus mensuels des ménages y compris pensions alimentaires (exprimés en euros)						

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

POINT 04 – ADMINISTRATION

04-01 Corps des Sapeurs- pompiers de Bartenheim - convention occupation salle multifonctionnelle Espace 2000

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver et de l'autoriser à signer la convention permettant au corps des sapeurs-pompiers d'utiliser les installations de l'espace 2000, principalement la salle multifonctionnelle de l'Espace 2000, de février à juin 2019 pour leurs entraînements sportifs.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-02 Demande de classement statue Saint Nicolas chapelle Sainte Brigitte - Monuments historiques

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à solliciter de la part de l'Administration en charge des Monuments Historiques le classement de la statue Sainte Brigitte de la chapelle Saint Nicolas au titre des Monuments Historiques. Cette demande réparera un oubli et permettra l'intégration de cette statue dans l'ensemble des statues déjà classées dans cette chapelle, sachant qu'une procédure de restauration est actuellement en cours avec l'aide financière de la Fondation du Patrimoine.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

POINT 05 – PERSONNEL COMMUNAL

05-01 Renouvellement contrat d'assurance des risques statutaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

- l'opportunité pour la Commune de Bartenheim de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant tout ou partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Commune de Bartenheim

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- De charger le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de service, maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, disponibilité d'office, invalidité
- agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, adoption.

Elles devront prendre effet au 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

- De l'autoriser à signer les actes y afférent.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

05-02 Autorisation de recrutement de contractuels – saisonniers

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment le 2° de l'article 3 ;

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'au terme du 2° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la commune peut recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable pendant une même période de 12 mois consécutifs. Il s'agit dans le cas d'espèce, de jobs d'été principalement affectés au service technique pour les arrosages et entretiens des espaces verts et au service sport-jeunesse.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

1°) d'autoriser la création de postes à temps complet, conformément au 2° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

- pour la saison estivale 2019 au service technique et administratif : 10 adjoints techniques et 1 adjoint administratif
- 9 adjoints d'animation pour les périodes d'accueil de jeune organisées dans l'année par le service sport jeunesse

2°) de prévoir que le traitement de ces agents contractuels, recrutés au titre du 2° de l'article 3 précité, s'effectuera par référence à l'échelle afférente au grade ;

3°) de l'autoriser à signer les contrats d'engagement correspondants ;

4°) de prévoir que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents recrutés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

POINT 06 – DELEGATIONS

06-01 Marchés en procédure adaptée

Monsieur le Maire rend compte des MAPA passés en 2018

Bilan des marchés et avenants passés par délégation 2018

Désignation	Titulaire	Date	H.T.	T.T.C.
CTM Avenant 01 Lot 01 Terrassement	TPPS	20/09/2018	-16 506,14 €	-19 807,37 €
CTM Avenant 01 Lot 02 Gros Œuvres	SCHERBERICH	06/08/2018	4 636,80 €	5 564,16 €
CTM Avenant 01 Lot 03 Charpente Métallique	EUROMETAL	23/03/2019	1 813,89 €	2 176,67 €
CTM Avenant 01 Lot 04 Couverture Bardage	SOPREMA	03/09/2018	1 470,00 €	1 764,00 €
CTM Avenant 01 Lot 06 Menuiserie PVC	ART MARY	30/04/2018	-290,00 €	-348,00 €
CTM Avenant 02 Lot 06 Menuiserie PVC	ART MARY	14/07/2018	-1 448,70 €	-1 738,44 €
CTM Avenant 01 Lot 07 Serrurerie Alu Acier	ROMAN	30/04/2018	-150,00 €	-180,00 €
CTM Avenant 02 Lot 07 Serrurerie Alu Acier	ROMAN	30/04/2018	2 474,50 €	2 969,40 €
CTM Avenant 03 Lot 07 Serrurerie Alu Acier	ROMAN	03/09/2018	380,00 €	456,00 €
CTM Avenant 04 Lot 07 Serrurerie Alu Acier	ROMAN	05/09/2018	1 010,00 €	1 212,00 €

CTM Avenant 01 Lot 09 Electricité	HUBER	18/06/2018	6 205,67 €	7 446,80 €
CTM Avenant 02 Lot 09 Electricité	HUBER	30/10/2018	5 533,30 €	6 639,96 €
CTM Avenant 01 Lot 10 Chauffage	VONTHRON	10/11/2018	-1 458,22 €	-1 749,87 €
CTM Avenant 01 Lot 11 Plomberie	VONTHRON	23/10/2018	-20 751,56 €	-24 901,87 €
CTM Avenant 01 Lot 12 Plâtrerie	ARTPOL	30/04/2018	440,00 €	528,00 €
CTM Avenant 01 Lot 14 Carrelage	BURGER	03/09/2018	2 240,75 €	2 688,90 €
CTM Avenant 01 Lot 15 Peinture	MAMBRE	20/09/2018	-5 234,80 €	-6 281,76 €
VITRERIE	ONET	10/03/2018	5 754,31 €	6 905,17 €
MISE EN CONFORMITE DE L'EP 2018	ETPE	09/10/2018	38 675,00 €	46 410,00 €
MO AMENAGEMENT RUE DE LA LIBERATION	SERUE	20/06/2018	25 080,00 €	30 096,00 €
NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX Avenant n°01 Ajout du CTM	ACM	20/08/2018	4 445,64 €	5 334,77 €
TRANSPORT SCOLAIRE : Modification Horaire de la desserte n°01 Ecole Maternelle - Bartenheim La Chaussée - Périscolaire Foyer St Georges	ALSACE TOURISME	24/08/2018	0,00 €	0,00 €

06-02 Déclarations d'intention d'aliéner – renonciation à préemption

M le Maire rend compte des renoncations à préemption suite aux DIA reçues en mairie en 2018.

2018				
Numéro d'enregistrement	Section	N° parcelle	Superficie	Lieu-dit
DIA.068.021.18/0001	06	262	532 ²	32 rue des Lilas
DIA.068.021.18/0002	01	111	605 m ²	11 rue de l'Eglise
DIA.068.021.18/0003	13	424	569 m ²	48 rue de Blotzheim
DIA.068.021.18/0004	06	434	42 m ²	39 rue de la Gare
DIA.068.021.18/0005	08	247	380 m ²	11 rue d'Istein
DIA.068.021.18/0006	13	419/420	3641 m ²	12 rue de la chapelle

DIA.068.021.18/0007	01	534-545	1268 m ²	8a rue de la Croix
DIA.068.021.18/0008	01	432-436-437-438-439-440	1907 m ²	14 Place Bascons
DIA.068.021.18/0009	06	408 + 1/5 ^{ème} de la parcelle 409	3258 m ²	7 rue du Printemps
DIA.068.021.18/0010	05	152	4158 m ²	20a rue du Général de Gaulle
DIA.068.021.18/0011	11	273	499 m ²	23 rue Albert Schweitzer
DIA.068.021.18/0012	08	157	755 m ²	22 rue de la Hardt
DIA.068.021.18/0013	11	313	714 m ²	10 rue Louise Weiss
DIA.068.021.18/0014	10 et D	168 et 565 (pour moitié indivise)	700 m ²	Rue des Chevreuils
DIA.068.021.18/0015	10 et D	168 et 565 (pour moitié indivise)	700 m ²	Rue des Chevreuils
DIA.068.021.18/0016	01	709-710	337 m ²	33 rue de la Victoire
DIA.068.021.18/0017	01	711	219 m ²	33 rue de la Victoire
DIA.068.021.18/0018	02	07	1674 m ²	24A rue du 19 Novembre
DIA.068.021.18/0019	06	408 + 1/5 ^{ème} 409	3258 m ²	07 rue du Printemps
DIA.068.021.18/0020	01	149	331 m ²	20 et 20A rue de la Victoire
DIA.068.021.18/0021	10	91 et 95	745 m ²	41 rue des Ecureuils
DIA.068.021.18/0022	11	261-267-270	745 m ²	Rue de la Gare
DIA.068.021.18/0023	01	108	448 m ²	17 rue de l'Eglise
DIA.068.021.18/0024	09	140	385 m ²	02 rue des Ecureuils
DIA.068.021.18/0025	05	350	2833 m ²	06A rue de la Forêt
DIA.068.021.18/0026	05	350	2833 m ²	06 rue de la Forêt
DIA.068.021.18/0027	12	20 et 21	693 m ²	14 rue de l'Espérance
DIA.068.021.18/0028	06	409 (1/5 ème)	433 m ²	Rue du Printemps
DIA.068.021.18/0029	05	371-364-365-366-367-368-369-370	5027 m ²	02 rue du Tilleul

DIA.068.021.18/0030	06	335 et 336	591 m ²	19 rue des Muguets
DIA.068.021.18/0031	05	371-364-365-366-367-368-369-370	5027 m ²	01 rue du Tilleul
DIA.068.021.18/0032	12	367-368-370-372-376-380	1663 m ²	Rue de Blotzheim
DIA.068.021.18/0033	09	117/11	715 m ²	17 rue de Bâle
DIA.068.021.18/0034	PREEMPTION			
DIA.068.021.18/0035	10	189/68	516 m ²	8 rue des Chevreuils
DIA.068.021.18/0036	12	540	764 m ²	Rue Victor Schoelcher
DIA.068.021.18/0037	12	490-492	435 m ²	12 rue des Vosges
DIA.068.021.18/0038	02	159-160-161-162	1452 m ²	03 rue des Collines
DIA.068.021.18/0039	12	19	645 m ²	12 rue de l'Espérance
DIA.068.021.18/0040	17	223	1589 m ²	17 rue du Moulin
DIA.068.021.18/0041	12	4-287-288-479	700 m ²	Rue des Landes
DIA.068.021.18/0042	02	57-58	381 m ²	11 rue de l'Ecole
DIA.068.021.18/0043	11	251	3249 m ²	12 rue Alfred Kastler
DIA.068.021.18/0044	10	173	750 m ²	11 rue des Chevreuils
DIA.068.021.18/0045	09	208 et 3	2897 m ²	Rue de Rosenau/Rue de Bâle
DIA.068.021.18/0046	12	193	631 m ²	04 rue Louis Pasteur
DIA.068.021.18/0047	09	129-131-134	4334 m ²	26B rue de Bâle
DIA.068.021.18/0048	12	4-287-288-479	700 m ²	Rue des Landes
DIA.068.021.18/0049	01	680	751 m ²	01B rue de Blotzheim
DIA.068.021.18/0050	06	119	1423 m ²	58 rue de la Gare
DIA.068.021.18/0051	08	287-203	1109 m ²	01 rue de Kembs
DIA.068.021.18/0052	12	586-590-588-589	543 m ²	09B rue des Landes
DIA.068.021.18/0053	05	350	2833 m ²	06A rue de la Forêt
DIA.068.021.18/0054	08	287-203	1109 m ²	01 rue de Kembs
DIA.068.021.18/0055	08	44	854 m ²	21 rue de la Hardt

DIA.068.021.18/0056	08	162	673 m ²	02 rue de Kembs
DIA.068.021.18/0057	01	682	2891 m ²	20 rue de Blotzheim
DIA.068.021.18/0058	05	290	1390 m ²	14 rue de la Résistance
DIA.068.021.18/0059	12	284	737 m ²	02 rue de l'Espérance
DIA.068.021.18/0060	06	335-336	591 m ²	19 rue des Muguetts
DIA.068.021.18/0061	12	549	714 m ²	12 rue Victor Schoelcher
DIA.068.021.18/0062	01	709 et 710	337 m ²	33 rue de la Victoire
DIA.068.021.18/0063	01	711	219 m ²	33 rue de la Victoire
DIA.068.021.18/0064	11	285	100 m ²	Rue Albert Schweitzer
DIA.068.021.18/0065	08	328	46 m ²	Rue Saint-Martin
DIA.068.021.18/0066	08	87	852 m ²	18 rue du Rhin
DIA.068.021.18/0067	01	682	2891 m ²	20 rue de Blotzheim (cave)
DIA.068.021.18/0068	01	682	2891 m ²	20 rue de Blotzheim (cave)
DIA.068.021.18/0069	01	682	2891 m ²	20 rue de Blotzheim (cave)
DIA.068.021.18/0070	01	682	2891 m ²	20 rue de Blotzheim (cave)
DIA.068.021.18/0071	05	371-364-365-366-367	4452 m ²	03 rue du Tilleul
DIA.068.021.18/0072	13	419	783 m ² (à détacher)	12 rue de la Chapelle
DIA.068.021.18/0073	08	566	632 m ²	07 Impasse des Biches

POINT 07 – DIVERS